

1 - EVA JOLY

<http://evajoly2012.fr/projet/legalisation-et-encadrement-de-lusage-du-cannabis-afin-dassecher-les-reseaux-de-trafiquants/>

Légalisation et encadrement de l'usage du cannabis, afin d'assécher les réseaux de trafiquants

Publié le 2 mars 2012

Les moyens législatifs, réglementaires et financiers des pôles judiciaires et policiers chargés de traquer la délinquance financière, environnementale et le crime organisé seront renforcés. Afin d'assécher les réseaux de trafiquants, l'usage du cannabis sera légalisé et encadré, et son commerce sera réglementé.

2 - MARINE LE PEN

CONTACT

COMITÉ MARINE LE PEN

78 rue des Suisses

92000 Nanterre

Tél. : 01 41 20 26 26

Fax : 01 41 20 26 27

Si vous avez des questions à propos du programme, des encouragements, vous pouvez écrire à contact@marinelepen2012.fr

3 - NICOLAS SARKOZY

<http://www.lafranceforte.fr/actualites/ce-qui-a-change-pres-de-chez-vous-zoom-sur-le-departement-de-la-03082012-0>

Le 24 avril 2010, Nicolas Sarkozy a installé à Bobigny votre nouveau préfet, Christian Lambert, qui est un policier particulièrement expérimenté. Grâce à son action ferme, plus de 42 000 halls d'immeubles ont été contrôlés, 3,6 tonnes de cannabis, 385 kg d'herbe, 1,2 tonne de cocaïne, 182 kg d'héroïne ont été saisis. 15 500 personnes ont été interpellées pour trafic de stupéfiants. 737 armes, 25 kg d'explosifs et plus de 3 millions d'euros ont été saisis. En 5 ans, 225 policiers supplémentaires ont été affectés à la Seine-Saint-Denis. Des travaux de rénovation ont également été menés pour rénover l'hôtel de police de Bobigny ou le commissariat de Clichy-Montfermeil.

<http://www.lafranceforte.fr/contact>

4 - JEAN LUC MELENCHON

Rien dans le programme « L'humain d'abord », ni sur le site de campagne...

<http://www.jean-luc-melenchon.fr/contact/>

5 - PHILIPPE POUTOU

<http://poutou2012.org/19-reponses-a-AIDES>

10 : Ces derniers mois, le débat a été particulièrement intense sur la question de la légalisation de la consommation des drogues. Il y a eu des initiatives politiques, des revendications associatives... Selon vous, doit-on revenir sur la loi de 70 et si oui de quelle façon ? Etes-vous favorable à la légalisation et si oui de quoi ? La dépénalisation est-elle, selon vous, une décision de santé publique et quelles limites y mettez-vous ?

Je suis pour l'abrogation de la loi de 1970 et pour la légalisation du **cannabis**. La prohibition favorise le développement des trafics sans réduire le nombre de consommateurs. Elle est inefficace pour réduire la consommation, elle ne résout aucun problème de santé publique. La lutte antidrogue sert de prétexte à de nombreuses dérives sécuritaires. Elle permet au gouvernement de maintenir une sorte d'état d'exception dans les banlieues.

La légalisation est la seule mesure sérieuse en termes de santé publique. Les drogues les plus dangereuses en France sont légales : le tabac (60 000 morts par an) et l'alcool (35 000 morts par an). Le seul moyen pour faire réellement de la prévention et de l'aide à la diminution des risques (utilisation de seringues stériles pour prévenir les infections par exemple) passe par la dépénalisation. Ne plus faire du consommateur un délinquant est le préalable à toute politique de santé qui vise à réellement aider les gens.

11 : Ces dernières années, les avancées scientifiques en matière de VIH/sida ont été majeures. Paradoxalement, les avancées sociales (meilleure acceptation sociale du VIH, lutte contre les discriminations liées à l'état de santé...) ont été quasi inexistantes. Une récente affaire (celle de Dax, il y a quelques semaines) a montré les limites de la loi pénale actuelle en matière de sanction des agressions sérophobes. Etes-vous favorable à ce que la sérophobie soit, comme c'est par exemple le cas pour l'homophobie, sanctionnée par la loi et reconnue comme une circonstance aggravante ?

La sérophobie est une discrimination à part entière, au même titre que l'homophobie. La stigmatisation des séropositifVEs fait le jeu de l'épidémie. La question n'est pas de remplir les prisons ou d'accroître le nombre de lois répressives, mais de considérer la sérophobie comme une discrimination. Dans l'affaire de Dax, il s'agit d'un cadre familial, mais au delà du cadre individuel, la discrimination sérophobe est institutionnelle.

Nombre de personnes vivant avec le VIH font les frais de la sérophobie dans un cadre professionnel : stigmatisation, mise à l'écart, voire licenciement à l'annonce de la maladie, non-prise en compte de la spécificité de la pathologie (effets secondaires des traitements notamment) dans l'aménagement du poste et/ou du temps de travail etc ...

De même, les séropositifVEs sont également excluEs de certains dispositifs d'assurance vie, ne peuvent pas contracter d'emprunts, sont interditEs de certains voyages.

Que dire de l'Etat lui-même qui exclut encore les séropositifVEs des soins post-mortem, faisant perdurer la stigmatisation jusque dans la mort ? Ces positions iniques, assumées au plus haut niveau, nourrissent la sérophobie quotidienne, tout comme les tirades homophobes régulières de l'UMP légitiment les violences subies par les LGBT.

<http://poutou2012.org/Poser-des-questions>

6 - NATHALIE ARTHAUD

7 - JACQUES CHEMINADE

8 - FRANCOIS BAYROU

<http://bayrou.fr/media/PDF/lafrancesolidaire.pdf>

Page 10 : Initier un « plan santé » pour prévenir les conduites addictives des jeunes (sensibilisation, information et prévention) et mobiliser les étudiants en médecine pour lutter contre les addictions dans les établissements scolaires ; Encourager une politique de prévention-santé dès l'école primaire (soins dentaires, lunettes, obésité...) ;

<http://soutien.bayrou.fr/message.php>

Vous pouvez également écrire à François Bayrou et à son équipe de campagne par voie postale, à l'adresse : 133bis, rue de l'Université 75007 Paris.

9 - NICOLAS DUPONT AIGNAN

10 – FRANCOIS HOLLANDE

RIEN DANS LE PROGRAMME

<http://francoishollande.fr/l-equipe-de-campagne/>

François HOLLANDE 10, rue de Solférino, 75007 Paris.